

Initiatives citoyennes, sociales et culturelles

QI – Contribution à la démocratisation de l'innovation :

Nous désirons appuyer un ou des aspects innovants de projets, nouveaux ou existants, qui auront une portée sociale ou culturelle dont pourront bénéficier les citoyens du Quartier.

OBJECTIFS:

- Être accessible au grand public
- Animer le territoire du QI
- Encourager l'accessibilité de l'innovation dans les initiatives

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET?

- Résident ou groupe de résidents du QI
- Étudiant ou groupe d'étudiants
- Organisme légalement constitué.

N.B.: La ou les personnes qui déposent un projet doivent être autorisées à travailler légalement au Canada.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

- Réalisation du projet dans le QI
- Projet ouvert à un large public
- Déroulement ou installation au cours de la période pour laquelle le projet a été soumis
- Le cas échéant, obtenir les autorisations requises pour la réalisation du projet (par exemple, un permis de l'arrondissement)
- Documents complétés et soumis à temps*

*Il est fortement recommandé d'utiliser le [gabarit de budget](#) fourni par le Quartier de l'innovation.

Nous ne financerons pas :

- le fonctionnement d'une entreprise, startup ou organisme (ex.: loyer, salaire récurrent, déplacements) ;
- traiteur et alcool ;
- un même projet deux années consécutives** ;
- les projets comportant un élément inapproprié, notamment de nature discriminatoire, violente ou dégradante.

**Sauf si le montant demandé est dédié à un aspect nouveau et innovant du projet.